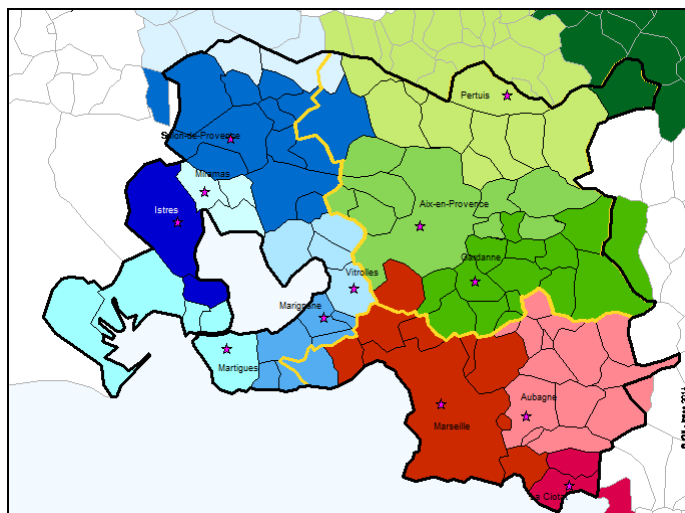
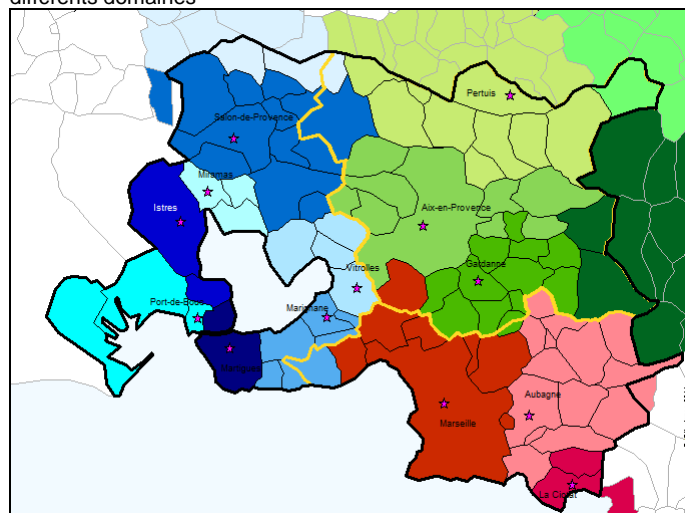


# D. Comparaison des deux approches

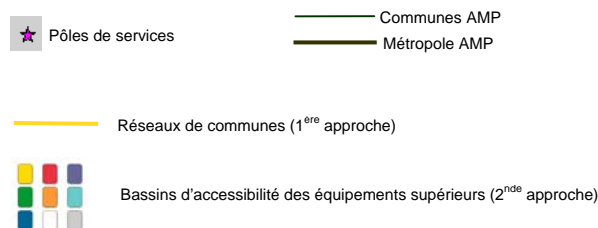
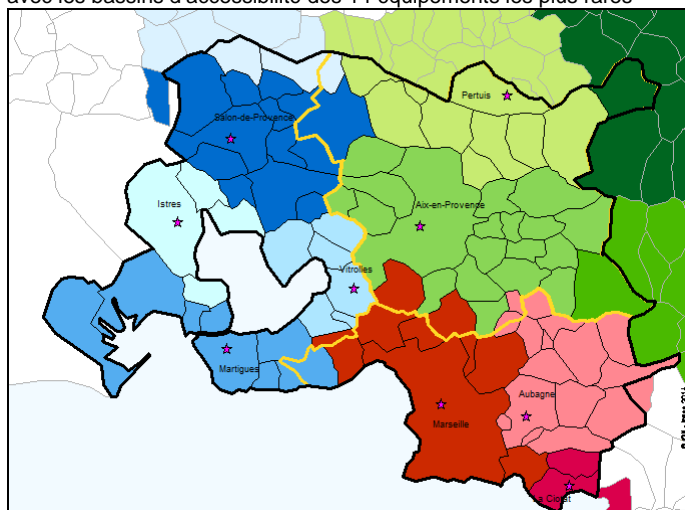
Carte 32 : superposition des trois réseaux issus de la 1<sup>ère</sup> approche avec les bassins d'accessibilité des 41 équipements du supérieur



Carte 33 : superposition des trois réseaux issus de la 1<sup>ère</sup> approche avec les bassins d'accessibilité des 14 équipements représentatifs des différents domaines



Carte 34 : superposition des trois réseaux issus de la 1<sup>ère</sup> approche avec les bassins d'accessibilité des 14 équipements les plus rares



Source : Insee, Base permanente des équipements 2013, distancier Metric, Recensements de la population, Répertoire des entreprises et des établissements

La superposition des zonages obtenus par les deux approches laisse apparaître une imbrication - certes imparfaite - des bassins d'accessibilité des équipements supérieurs à l'intérieur des territoires composés par les trois réseaux. Ainsi, à quelques communes limitrophes près, chacun des trois réseaux formés par les déplacements de populations et d'établissements contient plusieurs bassins d'accessibilité aux équipements supérieurs.

Le nombre de bassins d'accessibilité inclus dans le réseau « Marseille - Aubagne » ne change pas en fonction de la liste d'équipements supérieurs considérée (les 41 équipements, les 14 équipements représentatifs des différents domaines ou les 14 équipements les plus rares) : dans tous les cas de figure, trois bassins se forment autour des trois mêmes pôles (Marseille, Aubagne et La Ciotat), et leur composition est quasiment invariante.

Selon la liste d'équipements supérieurs retenus, le réseau « Aix-en-Provence - Gardanne » se décompose en deux ou trois bassins d'accessibilité, dont les pôles sont Aix-en-Provence et Pertuis (cas des deux bassins) et Gardanne (cas des trois bassins).

Enfin, la composition du réseau « Ouest Métropole » en bassins d'accessibilité est très variable en fonction des équipements considérés. Dans le cas des 14 équipements représentatifs des différents domaines, sept bassins y sont dénombrés, autour des pôles suivants : Martigues, Istres, Salon-de-Provence, Vitrolles, Marignane, Miramas et Port-de-Bouc. Si l'on considère l'accès à l'ensemble des 41 équipements, ce nombre se limite à six, Port-de-Bouc n'étant alors plus pôle de services. Enfin, s'agissant des 14 équipements les plus rares, seuls quatre bassins d'accessibilité existent au sein de ce réseau : Martigues, Istres, Salon-de-Provence et Vitrolles.